

EXTRAIT

du registre des Délibérations du Conseil
de la Communauté de Communes Causses Aigoual Cévennes « Terres Solidaires »

SEANCE DU 3 FEVRIER 2021

L'an deux mille vingt et un et le trois Février à 9h30, le Conseil communautaire, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à Valleraugue, sous la présidence de Mr BERTHEZENE Gilles.

Nombre de Conseillers en exercice :	28
Nombre de Conseillers présents :	26
Nombre de suffrages exprimés :	27
Pour :	27
Contre :	0
Abstention :	0

Présents : ABBOU François – ABRIC Bruno - AMASSE Nicole - ANGELI Laurette - BENEFICE Patrick – BERTHEZENE Gilles – BLANCHAUD Marie-Hélène - BOISSON Christophe - BOURELLY Régis - BURTET Jean-Luc - DE LATOUR Henri - EVESQUE Christian – GAUTHIER Joël - LEBEAU Irène - MACQ Madeleine – MACQUART Bernadette – MALAIZE Françoise – MOLHERAC Bernard - MOUNIER Bernard - REMOND Audrey – ROLAND Dominique - THION Raymond - VALGALIER Régis – VAN PETEGHEM Bertrand - VIGNE Alexandre – ZANCHI Jocelyne.

Suppléants présents : BORDARIER Bernard – SERRANO Michel.

Absents : PERRIER-REILHAN Floriane (donne procuration à THION Raymond) - VIDAL Thomas.

Objet : Lancement d'un audit financier sur la SARL Aigoual Qualité 1567

Vu le contrat de délégation de service public de la gestion de l'éco-station 4 saisons de Prat Peyrot et ses services annexes ;

Vu la délibération n°99 du 26 juin 2019 du Conseil communautaire de la communauté de communes Causses Aigoual Cévennes – Terres solidaires qui a pour objet : « Transfert de compétence : Modification de l'intérêt communautaire pour la compétence 3.3. Construction aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ;

Vu la délibération du 28 mars 2019 du Conseil municipal de Val-d'Aigoual qui a pour objet : « Contrat de délégation de service public ».

Vu la délibération n°153 du 27 novembre 2019 du Conseil communautaire de la communauté de communes Causses Aigoual Cévennes – Terres solidaires qui a pour objet : « Confirmation du transfert du contrat de délégation de service public « gestion de l'éco-station 4 saisons de Prat Peyrot et des services annexes » ».

Considérant que la SARL Aigoual Qualité 1567 délégataire de la gestion de l'éco-station 4 saisons de Prat Peyrot et de ses services annexes » a fait appel à la communauté de communes pour la soutenir à la suite des difficultés financières qu'elle rencontre.

Considérant les difficultés mises en avant par la SARL Aigoual Qualité 1567 :

- Hiver 2019/2020 particulièrement chaud ;
- Crise sanitaire et fermetures administratives (restaurant, gîtes, remontées mécaniques) ;
- Arrivée de la 6^{ème} étape du Tour de France au Mont Aigoual avec fermeture de l'accès routier pendant 3 jours ;
- Les travaux du Centre d'interprétations et de sensibilisations aux changements climatiques ;
- La réhabilitation et les aménagements de Prat Peyrot pas encore réalisés ;
- Les intempéries du 19 septembre.

Considérant cette demande il est souhaitable de réaliser un audit financier sur la SARL Aigoual Qualité 1567 afin de déterminer l'aide que peut apporter la communauté (Causse, Cevennes, Terres Solidaires, etc.) structurelles, etc.)

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Approuve la réalisation d'un audit financier sur la SARL Aigoual Qualité 1567.
- Autorise le Président à signer les documents afférents à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le Président,
Gilles BERTHEZENE.



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr